

<i>ACTA CLASSICA</i> <i>UNIV. SCIENT. DEBRECEN.</i>	<i>LXII.</i>	<i>2026.</i>	pp. 175–205.
--	--------------	--------------	--------------

MARC-ANTOINE MURET COMMENTANT LES OBSCÉNITÉS DE CATULLE

par Ülo Siirak

Tallinn University, Estonia

ulo.siirak@tlu.ee

ORCID 0009-0009-4912-5588

Abstract: The French humanist Marc-Antoine Muret published his commentary on Catullus in the mid-16th century in Italy, where he had fled after teaching courses on the same poet in Bordeaux and Paris, and after associating with members of the Pléiade. Although his commentary follows the existing tradition, it also introduces several innovations, namely the treatment of Catullus' poetic and aesthetic aspects, even including his personal appreciation of the poet. Since almost half of Catullus' work contains passages which could be considered as obscene, Muret must address them in his commentary. In the following, we shall discuss, what to understand under obscenities in Catullus and the tactics of Muret in dealing with them. For example, at times, he avoids commenting on these passages – we cannot always establish the true cause of it – while at other times he adopts a strategy to create distance between himself and the text being commented upon, or he even comments with interpretations which increase the level of obscenity. In such cases, his commentary is accompanied by a rather severe moral judgment.

Keywords: French humanist Marc-Antoine Muret, commentary, Catullus' obscenities

Près de la moitié des poèmes appartenant au corpus de Catulle contiennent des obscénités. Un humaniste qui entamait un commentaire de l'œuvre entière du poète était nécessairement confronté au problème, celui de savoir comment faire face à une obscénité explicite dans le contexte où l'exprimer librement devient de plus en plus difficile. Cet article aborde d'abord les particularités du commentaire de Marc-Antoine Muret, puis tente de définir ce qu'est l'obscénité. Ensuite, il examine quelle était l'attitude de Muret vis-à-vis d'un passage au contenu sensible nécessitant un commentaire.

Marc-Antoine Muret (1526–1585) (latinisé *Marcus Antonius Muretus*) fait partie des plus connus des humanistes français, il a passé plus de la moitié de sa vie en Italie. La vie de Muret jusqu'à sa fuite en Italie en 1554 n'est pas datable avec précision.¹ Nous savons de façon sûre qu'il a enseigné à Bordeaux et à Pa-

¹ Voir Girot, J.-E. 2012. Marc-Antoine Muret. In: *Des Isles fortunées au rivage romain*. Genève ; Trinquet, R. 1965. Recherches chronologiques sur la jeunesse de Marc-Antoine Muret. *BHR* 27. Genève, 272–285.

ris : à Paris au Collège du Cardinal Lemoine ou au Collège de Boncourt.² Il a enseigné la philosophie et la poésie et il a également connu, à côté des auteurs anciens, des poètes contemporains français et italiens. Les cours de Muret sur la poésie et surtout sur Catulle ont laissé des traces tant dans l'œuvre de Muret lui-même³ que dans celle des membres de la Pléiade.⁴

En 1553, Muret s'est réfugié à Toulouse et l'année suivante en Italie, à Venise, où à l'instigation de Paul Manuce, il a mis la dernière touche à son commentaire de Catulle en vue de le publier.⁵ Chez Paul Manuce, il a édité également des œuvres d'Aristote, d'Horace, de Térence, de Cicéron, de Tibulle et de Propertius.

Muret n'était pas, bien évidemment, le premier à commenter Catulle. Les deux principaux commentateurs qui l'ont précédé, auteurs de commentaires englobant toute l'œuvre de Catulle, étaient Antonio Partenio (1456–1506) et Alessandro Guarino/Guarini (1486–1556). Le commentaire de Catulle de Partenio était le premier⁶ et le plus important du XV^e siècle. Le commentaire de Guarino date de 1521 et reste sa seule œuvre publiée. Le commentaire de l'œuvre complète de Catulle de Palladio Fosco (Palladius Fuscus) a paru en 1496,⁷ mais il manquait d'originalité et a eu peu d'influence par rapport à celui de Partenio.⁸ D'autres auteurs ont commenté certains poèmes de Catulle. Quelques-uns de ces auteurs vont être mentionnés par la suite. Muret était, contrairement aux commentateurs mentionnés ci-dessus, un homme de lettres, un professeur et un auteur d'expression latine connu dans toute l'Europe déjà de son vivant. En témoignent notamment l'accueil qui lui a été réservé par Paul Manuce à Venise et le contrat de publication que celui-ci lui a proposé, en vue d'éditer le commentaire de Catulle. Ce dernier de Catulle de Muret va être édité à peine cinq mois après son arrivée en Italie en 1554,⁹ ce qui montre que le texte, qui contenait essentiellement ses cours sur Catulle, qu'il avait dispensés à Paris, devait être déjà dans un état assez avancé lors de sa rencontre avec Paul Manuce.

2 Gaisser 1992, 260; Trinquet 1965, 283.

3 *Juvenilia* publié en 1552.

4 Voir Morrison, M. 1956. Ronsard and Catullus: The Influence of the Teaching of Marc-Antoine de Muret. *BHR* 18. Genève, 240–274; Morrison, M. 1963. Catullus and the Poetry of the Renaissance in France. *BHR* 25. Genève, 25–56; Silver, I. 1966. Marc-Antoine de Muret et Ronsard. In: Ménard, P (éd.): *Lumières de la Pléiade*. Paris, 33–48

5 Gaisser 1992, 261.

6 Son commentaire a paru en 1485 ou 1486, selon les colophons.

7 *In Catullum commentarii*. Venezia : Johannes Tacuinus.

8 Gaisser 1992, 240.

9 Gaisser 1993, 151.

Le commentaire

Le commentaire de Catulle de Muret est chronologiquement le premier après la publication de celui de Guarino en 1521, et survient à une époque où la situation générale avait beaucoup évolué quant au commentaire de passages obscènes. En effet, ceux-ci étaient commentés beaucoup plus librement entre 1480 et 1520 que les 450 années suivantes.¹⁰ Pourtant, la distance temporelle qui sépare le commentaire de Muret de ses prédécesseurs lui a procuré une certaine liberté,¹¹ elle lui a permis de coucher sur papier sa propre vision de Catulle sans avoir besoin d'être en dialogue permanent ou sur la défensive par rapport à l'auteur du commentaire précédent, comme cela se constate chez Guarino. Les commentaires publiés au XVI^e siècle et qui suivent celui de Muret continuent dans certains points dans sa lignée, comme par exemple l'usage fréquent d'auteurs grecs par Statius et Scaliger,¹² qui se rencontre pour la première fois dans le commentaire de Muret.¹³ Quant au texte de Catulle, Muret en avait en sa disposition la même variante que ses prédécesseurs. Les propositions pour corriger le texte ne se fondaient pas sur la comparaison des différents manuscrits mais sur les jugements des différents éditeurs et commentateurs.¹⁴ Dans son commentaire, Muret exprime sa réticence face aux corrections trop arbitraires et hasardeuses, tandis qu'Achilles Statius initie une phase où l'étude comparative des manuscrits et tout ce qui en résulte prime sur l'aspect littéraire du commentaire, si caractéristique de Muret.¹⁵

Comparaison avec Partenio et Guarino : le commentaire proprement poétique de Muret

Effectivement, une grande différence par rapport aux commentateurs précédents se trouve dans le fait que l'intérêt de Muret, en tant que poète lui-même, pour le texte de Catulle résidait principalement dans sa poésie, plutôt que dans ce qui aurait nécessité un commentaire philologique et pédagogique. Muret n'introduisait pas différentes positions ou interprétations pour expliquer les passages difficiles, comme Partenio et surtout Guarino le faisaient. Il ne surchargeait pas non plus son commentaire d'informations générales et triviales, probablement aussi parce que le travail de clarification du matériau lié à l'Antiquité avait déjà été largement effectué. Prenons ici comme exemple Cat. 4, le célèbre *Phaselus ille...*. Guarino explique pour *phaselus* :

10 Gaisser 1993, 77 ; Siirak 2014, 248–249.

11 Gaisser 1993, 156.

12 Le commentaire de Statius a été publié en 1566 et celui de Scaliger en 1577.

13 Gaisser 1992, 267 ; Grafton 1983, 146–192.

14 Gaisser 1993, 157.

15 Gaisser 1993, 175.

Phaselus genus est navigii Campani ut Nonius in tractatu de genere navigiorum meminit, sed pro navi simpliciter posuit hoc loco, sicut et Vergilius... [4v]¹⁶

Phaselus est un type de navire campanien dont parle Nonius dans son traité sur les types de navires, mais il l'a simplement placé ici comme un terme générique pour un navire, tout comme Virgile l'a fait...¹⁷

Le commentaire de Guarino continue encore longuement. Muret, de son côté commente *phaselus* comme suit :

*Campanum navigium est, ait Nonius. Plura nihil necesse. Baiffi enim scrinia, ut ille ait, compilare hoc loco nolumus.*¹⁸ [6r]¹⁹

Nonius dit que c'est un navire campanien. Rien de plus n'est nécessaire [d'ajouter]. Car, comme il le dit lui-même, nous ne voulons pas dépouiller ici la bibliothèque de Baïf.

Muret souligne que « rien de plus n'est nécessaire », ce qui montre bien ce qu'il pense de la nécessité de commenter tel ou tel passage. Un autre exemple qui illustre bien cette position est le commentaire de Cat. 63, où il commence par énumérer les auteurs qui ont traité le sujet d'Attis, puis il continue :

... alii plerique studiose diligenterque collegerint. Quocirca satis habeo poematis huius argumentum breviter indicare. [79v–80r]

... d'autres les ont rassemblés avec zèle et diligence. Par conséquent, je considère comme suffisant d'indiquer brièvement le sujet de ce poème.

Muret se référait aussi parfois directement à un de ses prédécesseurs, donnant son nom et une référence exacte. A propos de Cat. 81, il écrit :

Omnia quae ad huius epigrammatis intelligentiam pertinent, studiose diligenterque collegit Angelus Politianus capite XIX Miscellaneorum. [121v]

Tout ce qu'il y a à dire pour comprendre cette épigramme a été laborieusement et attentivement rassemblé par Angelo Poliziano dans le chapitre XIX de ses *Miscellanea*.

Cependant, il est tout à fait légitime de supposer que Muret réutilisait parfois les commentaires de ses prédécesseurs, sans en indiquer la source.²⁰ Lorsqu'il ne trouvait pas de solution à un problème, il l'admettait. A titre exemple, on

16 La pagination d'après la seule édition de son commentaire.

17 Toutes les traductions des commentaires de Catulle sont de l'auteur de cet article.

18 L'érudition de Jean-Antoine de Baïf était légendaire.

19 Ici et par la suite, la pagination d'après la première édition (1554) de son commentaire.

20 Comme exemple, prenons tout d'abord le commentaire sur *phaselus*, évoqué précédemment. En ce qui concerne le commentaire des passages obscènes, prenons comme exemple Catulle 71 [114v], où il commente le verbe *exercet* par le synonyme *subagitat*, ce qui correspond également à Guarino.

peut évoquer ici les commentaires de deux poèmes consécutifs, à savoir Cat. 112 et 113. Pour le premier, il écrit :

Hoc epigrammate turpem aliquam libidinem Nasoni obiici constat, quae tamen cuiusmodi sit, non intelligere me ingenue fateor. [133r]

Dans cette épigramme, il reproche à Nason un vice quelconque, lequel exactement, je reconnais sincèrement de ne pas comprendre.

Dans le commentaire du second, on peut lire :

Ne hic quidem me pudebit fateri, hos quatuor versus a me non intelligi. [133r]

Je n'aurai même pas honte d'admettre que je ne comprends pas le sens de ces quatre vers.

Muret paraît même ici un peu fier de ne pas comprendre de quel vice il s'agit exactement.

Particularités de Muret : son excellente maîtrise du grec ancien et son goût personnel pour la poésie de Catulle

Un avantage considérable de Muret par rapport aux deux commentateurs précédents était sa très bonne connaissance du grec. Cela lui permettait de reconnaître dans la poésie de Catulle ce qui était associé aux néotériques et à la poésie alexandrine, ainsi que la partie de l'œuvre de Catulle qui remontent aux strates plus anciennes de la poésie grecque, et notamment à Sappho. Le commentaire de Muret se caractérise par l'introduction de nombreux parallèles grecs.²¹

La volonté et la capacité de Muret à analyser la poésie de Catulle et à en percevoir l'esthétique sont liées à son parcours de vie antérieur : pendant sa période parisienne, il avait eu des contacts avec de nombreux poètes de la Pléiade et avait été le professeur de certains d'entre eux. L'esprit de la Pléiade transparaît dès l'introduction du commentaire de Muret, qui « désirait essentiellement l'intégration de la tradition littéraire française à celle de l'Antiquité classique et à celle de l'Italie de Pétrarque et de ses successeurs »,²² et qui était convaincu de la supériorité de la littérature grecque.

Muret est le seul, parmi tous les commentateurs de Catulle, à reconnaître qu'il apprécie réellement cette poésie. Il l'exprime dès l'introduction où il écrit :

²¹ Muret cite les auteurs et les œuvres grecs suivants : Homère, Hymnes homériques, Hésiode, Sappho, Théognis, Pindare, Simonide, Euripide, Eschyle, Aristophane, Démosthène, Platon, Aristote, Théocrite, Callimaque, Ménandre, Diodore, Apollonios de Rhodes, Hymnes orphiques, Plutarque, Pausanias, Aratos, Oppien, Musée, Clément d'Alexandrie ; il introduit dans son commentaire également beaucoup de mots grecs en guise d'explication d'une notion latine.

²² Silver 1966, 36.

... *legebam eum adolescentulus studiose*... [Introd. II]

... je le lisais déjà assidûment quand j'étais adolescent...

Après l'introduction, il donne son jugement esthétique six fois, parmi lesquelles les plus marquantes sont celles qui accompagnent les poèmes du cycle de Juvenius (Cat. 48 et 99) et le poème Catulle 68. Dans le commentaire de Cat. 48, on trouve l'affirmation / l'opinion suivante :

Neminem fore arbitror, qui non potius horum versuum suavitatem admiretur, quam cuiusquam in eis explicandis industriam requirat. [55v]

Je pense qu'il n'y a personne qui ne préférerait plutôt admirer la beauté de ces vers que l'effort de quelqu'un qui s'est donné la peine de les expliquer.

Cat. 99 est accompagné de :

Ita venustum hoc epigramma est, ut ipsa si velit Venus, venustius eo efficere quicquam non queat. [129v]

Cette épigramme est si charmante que même Vénus elle-même, si elle le voulait, ne pourrait en créer quelque chose de plus charmant.

Dans le commentaire du poème 68, Muret donne son appréciation esthétique la plus longue et la plus expressive :

Pulcherrima omnino haec elegia est, atque haud scio, an ulla pulchrior in omni Latina lingua reperiri queat, nam et dictio purissima est et mira quadam affectuum varietate permista oratio et tot ubique aspersa verborum ac sententiarum lumina, ut ex hoc uno poemate perspicere liceat, quantum Catullus ceteris in hoc genere omnibus praestare poterit, si vim ingenii sui ad illud excolendum contulisset. [109v–110r]

Cette élégie est la plus belle des autres, et je ne sais pas si l'on peut en trouver une plus belle dans toute la poésie en langue latine, car à la fois le style est très pur et la formulation est étonnamment variée en termes d'émotions, et partout le texte est parsemé de figures de mots et de pensées, de telle sorte qu'à partir de ce seul poème, on peut clairement percevoir à quel point Catulle aurait pu surpasser tous les autres dans ce genre s'il avait consacré la force de son génie à sa perfection.

A propos de Cat. 61, Muret écrit simplement :

ode elegantissima [66r]

l'ode des plus élégantes

Au début du commentaire de Cat. 91, il indique :

Praeclarum hoc epigramma est et mirabili quodam artificio factum ad invidiam concitandam. [124r]

Cette épigramme est remarquable et composée avec une telle habileté qu'elle ne peut qu'exciter l'envie.

Dans le commentaire de Cat. 109, Muret oppose l'élégance et la simplicité :

Epigramma hoc elegantiae multum habet, difficultatis nihil. [132r]

Cette épigramme a beaucoup d'élégance, mais aucune difficulté.

Son appréciation de Catulle et sa volonté de l'exprimer se reflètent également, comme on l'a déjà dit, dans le commentaire des poèmes contenant des obscénités. Une grande particularité de Muret était précisément d'utiliser son jugement esthétique pour se distancer du contenu obscène en commentant ces poèmes de Catulle.

A propos des textes contenant des obscénités

Il est tout d'abord nécessaire de définir le terme « obscénité ».²³ Ariane Bayle a traité de l'obscénité chez Rabelais en soulignant que « ... la représentation de la sexualité comme de la scatologie constitue une transgression des normes sociales, linguistiques et littéraires, que ces normes supposées soient celles de la société dans laquelle vivait Rabelais ou encore celles de la société dans laquelle nous vivons ».²⁴ Cette observation peut être aisément appliquée à notre sujet. Cependant, il convient de noter que certains aspects de l'obscénité ont évolué à travers les siècles, ce qui n'était pas perçu comme obscène dans la Rome antique pouvait l'être à la Renaissance et l'est encore de nos jours, en raison des changements sociaux, principalement induits par la foi chrétienne.

L'Église catholique a restreint la pratique et la représentation sexuelles au strict minimum, limitant celles-ci au contexte familial et à la fin de procréation. Toute relation en dehors de cette norme était considérée comme un péché mortel. L'acte sexuel anal, la sodomie, était déjà considéré comme un péché mortel, même au sein des couples hétérosexuels, et était encore plus condamnable entre deux hommes. En Italie, cependant, les humanistes semblaient pouvoir afficher plus ouvertement leur attirance pour les garçons par rapport à leurs homologues

²³ Voir aussi Lateiner, D 2007.: Obscenity in Catullus. In: Gaisser, J.H. (ed.): *Catullus. Oxford Readings in Classical Studies*. Oxford, 261–281.

²⁴ Bayle 2011, 379

vivant au nord des Alpes.²⁵ Un exemple significatif de ceci est celui de l'accusation de sodomie de Muret en France.

Un écart notable existait entre le grand public et les humanistes face aux textes antiques contenant des obscénités, comme ceux de Martial. Les chrétiens rigoureux considéraient ces textes comme obscènes et choquants, tandis que les humanistes les percevaient comme une source de la véritable culture de l'Antiquité.²⁶ Cette divergence se reflète également dans les commentaires de Muret, notamment dans sa manière d'aborder le sujet homosexuel de Cat. 61. Pourtant, l'obscénité d'un passage n'était pas considérée d'emblée comme dangereuse. Ce qui préoccupait le plus, c'était de savoir quel public sera confronté au passage en question.²⁷

Les textes utilisés pour l'enseignement et les commentaires avaient souvent le même objectif, l'attitude générale était similaire, bien que légèrement variable selon les individus et les époques. Érasme, par exemple, préconisait d'expliquer la 2^e églogue de Virgile en mettant l'accent sur la représentation de l'amitié entre deux individus de statuts différents, soulignant qu'un étudiant moralement irréprochable ne serait pas corrompu par cette lecture. Bien qu'Érasme fût conscient du contenu authentique de ces vers, il supposait qu'un auteur aussi éminent que Virgile ne pouvait être suspecté de nourrir des sentiments inappropriés aux yeux des chrétiens.²⁸ Les commentateurs pouvaient parfois manifester une aversion envers certaines obscénités, comme le refus de Pierio Valeriano de lire Cat. 13,9 « *meos amores* » :

Sed contra accipies meros amores.

Mais en retour tu recevras les marques d'une pure affection.²⁹

arguant que « *meros amores* » pourrait indiquer clairement une fille, contrairement à Cat. 15,1 :

Commendo tibi me ac meos amores

Je me recommande à toi, moi et mes amours,

où il est évident qu'il s'agit d'un garçon. En général, il était moins réticent à aborder les textes mentionnant des amours hétérosexuels qu'homosexuels.³⁰

²⁵ Enenkel 2014, 487–490.

²⁶ Enenkel 2014 491.

²⁷ Tholen 2021, 129.

²⁸ Grafton 1991, 38.

²⁹ Les traductions de Catulle sont de Georges Lafaye.

³⁰ Gaisser 1993, 138–139.

Les stratégies de Muret pour commenter les obscénités

Le commentaire de Muret sur les obscénités³¹ va de l'évitement et de la mise en place d'une certaine distance entre lui-même et le texte à commenter jusqu'à une interprétation encore plus obscène. Néanmoins, lorsque Muret commente les passages obscènes, il semble chercher à instaurer une certaine distance entre lui et le passage au contenu sensible.

Parallèlement, il affirmait ne pas soutenir d'interprétations trop audacieuses. Cela concerne les célèbres poèmes Cat. 2 et 3 sur le moineau de sa maîtresse, souvent interprétés comme obscènes en raison des possibles significations métaphoriques de cet oiseau.³² Partenio et Guarino expriment des doutes quant à cette voie de lecture. Muret est beaucoup plus radical et accuse Benedetto Lampridio et Angelo Poliziano de cette interprétation, dont les racines remontent à Martial dans l'Antiquité [2v–3r]. Cependant, il lui est parfois difficile de comprendre ces mêmes significations métaphoriques, et il prend à la lettre les écrits de Catulle, interprétant certains poèmes comme plus obscènes, en particulier le poème 28, dans lequel Muret ne semble pas comprendre l'usage métaphorique d'une scène homosexuelle.

L'évitement par le silence ou la modération

Le fait d'éviter de commenter les obscénités pouvait être délibéré, mais pouvait aussi résulter de la conviction que le passage en question n'avait plus besoin de commentaire, ayant déjà trouvé son explication dans les commentaires précédents.³³ Aussi ne faut-il pas oublier que Muret ne commente pas chaque détail, ce qui le différencie clairement du commentaire de Guarino. La raison pour laquelle certaines obscénités ne sont pas commentées n'est donc pas complètement claire, car Muret ne l'a que rarement exprimée.³⁴ Comme exemple, on pourrait donner Cat. 11, 19–20 :

sed identidem omnium ilia rumpens

sans cesser de les éreinter tous,

31 L'obscénité est présente dans un peu moins de la moitié des poèmes du corpus de Catulle : 6, 10, 11, 15, 16, 21, 23, 24, 25, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 47, 48, 54, 56, 57, 58, 59, 61 (les vers 126–150), 67, 69, 71, 74, 78, 79, 80, 81, 88, 89, 90, 91, 94, 97, 98, 99, 100, 105, 106, 110, 111, 112, 113, 114, 115.

32 Voir Thomson, D.F.S. 1997.: *Catullus*. Toronto, 202–203.

33 Gaisser 1993, 156.

34 La liste des poèmes dont Muret n'a pas commenté l'obscénité est suivante: Cat. 11, 21, 32, 33, 36, 37, 40, 42, 47, 88, 100, 110, 113.

qui a une signification ouvertement sexuelle. Il est intéressant de comparer ici avec les parallèles dans les commentaires de Catulle complets qui ont précédé Muret, à savoir ceux de Partenio et de Guarino, pour bien relever la différence entre eux. Partenio commente ce passage assez laconiquement :

Nam ut supra dictum, coitus frequentia ilium dolores contrahit. [8v]

Comme mentionné précédemment, la fréquence des rapports sexuels entraîne des douleurs.

Guarino en revanche est beaucoup plus long dans ses explications :

Neminem inquit vere amat, sed omnibus utitur ad satiandum libidinis suae indomitae immoderatum appetitum. [13r]

Il dit qu'elle n'aime vraiment personne mais elle se sert de tous pour assouvir l'appétit démesuré de sa libido indomptée.

Il continue encore et donne des parallèles chez Virgile et chez Pline l'Ancien. Muret passe ce passage sous silence. On pourrait supposer que, même s'il s'agissait d'un vocabulaire très connu, le fait de ne pas le commenter a été pour Muret un certain soulagement. Pour Cat. 21 (voir aussi un peu plus loin), Muret ne commente pas *meos amores*, mais cite un peu plus tard Cat. 24 où le nom de Juventius est présent. En revanche, il ne commente pas les mot *irrumatio*, signifiant « le fait de sucer » et *irrumo* « donner à sucer » qui sont présent chez Partenio et Guarino. Cat. 32, qui est un poème très obscène, où le poète promet à une certaine Ipsithilla

... *novem continuas fututiones.* (vers 8) et

... neuf assauts de suite.

et

... *pertundo tunicamque palliumque* (vers 11),

... je transperce et tunique et manteau.

que Partenio et Guarino commentent fidèlement. Muret se contente ici d'expliquer uniquement le mot *adiuvato* « veille à ce que » (vers 4). Partenio commente sous Cat. 33, tant

culo filius est voracior (vers 4)

le cul du fils est plus vorace

que

natis pilosas non potes asse venditare (vers 8)

tu ne peux plus vendre un as tes fesses poilues

Guarino commente le dernier, mais Muret aucun de ces passages.

L'obscénité scatologique *cacata carta* « papier merdeux » (Cat. 36) n'est expliquée que du point de vue de son contenu mais pas de sa forme et cela concerne les trois commentateurs – le sens de cet adjectif ne posait peut-être pas suffisamment de difficulté. Cat. 37 contient beaucoup d'obscénités, à savoir *mentula*, *confutuere*, *irrumare*, *moechi* et *dens urina defricatus* (respectivement : « membre viril », « baiser », « faire sucer », « débauchés », « la dent frottée avec de l'urine »), que Guarino commente en entier, ainsi que Partenio, quoique pas dans des propos directs, tandis que Muret commente uniquement les deux derniers et ne mentionne pas les mots les plus obscènes.

Un autre cas de *meos amores*, celui de Cat. 40, est assez intéressant, car Muret répète en commentant les mêmes mots et ne révèle pas s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille, tandis que Partenio et Guarino l'interprètent de manière moins obscène, le premier donne comme équivalent *meam puellam* [18r] « ma fille » (dans le sens de maîtresse) et le second *amicam meam* [34v] « mon amie ». Cat. 42 contient plusieurs fois *putida moecha* « infecte putain » et aussi *lupanar* « lupanar », qui sont commentés par Partenio et Guarino mais pas par Muret. Dans Cat. 47, Muret donne au nom *Priapus* le synonyme *libidinosus* [14v] « libidineux » le mot *verpus* « ithyphallique » est complètement ignoré, tandis que les autres passages jugés nécessaires à commenter reçoivent une explication philologique approfondie. Ici aussi, Partenio et Guarino commentent tout.

Cat. 88 est l'un des poèmes contenant le sujet de l'inceste, ce qui est expliqué par les trois commentateurs. Dans le dernier vers (8), se trouve le passage qui contient l'obscénité la plus gravement perçue par les Romains, celle liée à *os impurum* « la bouche souillée » :³⁵

... *demisso se ipse voret capite*.

... tête baissée, il se dévorait lui-même.

Dans ce contexte-ci, la souillure de la bouche devient complexe dans la position de la personne qui est en même temps son propre *irrumator* et *fellator*. Muret passe ce passage sous silence, tandis que Partenio et Guarino commentent encore une fois tout. Dans Cat. 100, le contenu homosexuel est complètement

35 Richlin 1992, 26–27.

ignoré par Muret, mais expliqué par Partenio et Guarino. Dans Cat. 110, on trouve *meretrix avara* « catin rapace » (vers 7) et

quae sese toto corpore prostituit (vers 9).

qui se prostitue de tout son corps.

Muret explique la situation avec un ton légèrement moralisateur, sans commenter directement ces passages. Partenio et Guarino commentent tout, ce dernier très en détail. Muret donne au mot *pathicus* « homosexuel passif », qui se trouve dans Cat. 112, comme explication *turpis libido* « libido insensée », mais il ne précise pas de quoi il s'agit plus précisément. Partenio et Guarino en commentent tout, Guarino étant particulièrement long et confus dans ses explications.

Il arrive également à Muret de commenter en indiquant que tout le monde sait de quoi il s'agit, comme par exemple Cat. 28, où pour commenter *trabs*, il écrit :

Quam trabem dicat, notum est. [36r]

Il est connu ce qu'il entend sous *trabs*.

Il rajoute aussi trois synonymes, à savoir *columna* « pilier », *pyramis* « pyramide », qu'il renforce avec deux citations des *Carmina Priapea*,³⁶ et *palus* « poteau, membre viril » avec une citation d'Horace.³⁷ Pour éviter de commenter directement un passage très obscène, Muret peut indiquer un autre auteur et un autre livre, comme c'est le cas pour Cat. 56, 5–7 :

*Deprendi modo pupulum puellae
trusantem ; hunc ego, si placet Dionae,
protelo rigida mea cecidi.*

Je viens de surprendre un moutard qui donnait la saccade à une fille ; moi, je l'ai tout d'un trait, n'en déplaie à Dioné, pourfendu de mon membre dressé.

Muret commente comme suit :

Simile quiddam narrat Apuleius libro IX de pistore, qui puerum formosum cum uxore deprehenderat. [61r]

Apulée raconte quelque chose de similaire dans le livre IX à propos du boulanger qui a surpris un beau garçon avec sa femme.

Muret peut également faire référence à son propre commentaire, ce qui lui permet de ne pas être de nouveau confronté à un passage obscène. Ici, il est pos-

³⁶ *columna* : 10, 7–8 ; *pyramis* : 63, 13–14.

³⁷ Hor., *Sat.* 1,8,5

sible de relever Cat. 81 et 98. Dans le premier poème, Catulle reproche à Juven-tius de lui préférer un autre. Muret, pour éviter de commenter une allusion aussi directe à l'homosexualité, écrit :

Vide, quae diximus in explicatione epigrammatis O qui flosculus es Iuventiorum. [120v]

Regarde ce que nous avons dit dans l'explication de l'épigramme *Ô toi qui es la fleur des Juven-tius*.

Il s'agit du poème Cat. 24, dont on reparlera plus loin.

Évitement par adoucissement de propos

Muret a adopté une stratégie d'évitement de l'obscénité dans ses commentaires en utilisant des termes non obscènes, ce qui confère à un contenu délicat une nuance « plus légère » en apparence. Dans ce cas, il s'agit généralement d'un commentaire philologique : Cat. 16, 21, 29, 47, 58, 80. Le célèbre Cat. 16, avec ses vers

*Pedicabo ego vos et irrumabo,
Aureli pathice et cinaede Furi ...*

Je vous enculerai et je me ferai sucer, Aurelius le giton et toi, Furius, l'enculé ... ,

reçoit un commentaire résumant le contenu du poème :

Furius et Aurelius de Catullo tamquam effeminato et impudico ob mollitiem carminum senserant. Id nunc eis irascitur, negatque poetarum mores e scriptis spectari oportere. [21v]

Furius et Aurelius percevaient Catulle comme efféminé et impudique en raison de la mollesse de ses poèmes. Maintenant, Catulle est en colère contre eux et nie que les mœurs des poètes devraient être jugées à partir de leurs écrits.

Dans le commentaire de Cat. 21, pour expliquer *pudicus* « chaste », Muret explique ce que c'est d'être *impudicus* « débauché » :

Impudicos vocabant, qui parte aliqua corporis sui alienam libidinem exceperant ; pudicos, qui nihil tali perpessi essent. [28r]

On appelait impudiques ceux qui donnaient l'une des parties de leur corps pour le plaisir d'autrui ; pudiques, ceux qui n'avaient rien subi de tel.

Dans le même esprit se trouvent aussi les commentaires sur les obscénités, où il utilise des termes moins obscènes que Catulle, comme dans Cat. 6 et 56. Dans le commentaire de Cat. 6, 13–14 :

*Cur? Non tam latera effututa pandas,
Nei tu quid facias ineptiarum*

Pourquoi ? Tu n'étalerais pas des flancs aussi épuisés si tu ne faisais pas des sottises.

Muret écrit :

Ea enim pars immoderato coitu insigniter laeditur. [11r]

Cette partie est gravement lésée par des rapports sexuels excessifs.

Pour commenter un mot obscène, Muret peut se contenter d'une analyse morphologique de celui-ci – un procédé qui était très fréquent chez les commentateurs précédents. C'est le cas de Cat. 67, où, au lieu d'expliquer le sens de *sicula*, il écrit :

Sica gladii genus est, ex quo ad imminutionem inflectitur sicula. [106v]

Sica est une sorte de glaive, dont la forme diminutive est *sicula*.

Pourtant, il ajoute plus loin avec beaucoup d'humour :

Hic autem eam sicam intelligit, qua natura munivit mares ; quaeque una sine periculo legis Corneliae gestari potest, cum comparata non sit interficiendorum hominum causa.
[*ibid.*]³⁸

Il entend par ce couteau l'organe dont la nature a doté les hommes, qui peut être porté sans danger selon la loi Cornelia, étant donné qu'il n'est pas destiné à causer la mort des hommes.

Ce point d'humour accompagne bien l'adoucissement des propos et introduit de manière efficace le chapitre suivant où l'on décrit comment le commentateur a tenté de se distancer du texte au contenu sensible.

Se distancer du texte à commenter

Un autre procédé qu'adopte Marc-Antoine Muret pour commenter des passages sensibles est de créer une certaine distance entre lui comme commentateur et le passage contenant des obscénités. Tout d'abord, considérons ici les cas où il

³⁸ Muret fait allusion ici à *Lex Cornelia de sicariis et veneficiis*, qui date de 81 avant JChr.

prend un ton très neutre, en donnant une explication philologique (Cat. 47, 58, 80) ou historique (Cat. 15, 23, 58, 61) approfondie, et également les cas où il traite des passages contenant de l'homosexualité comme n'importe quelle relation amoureuse (Cat. 23, 97, 106 ; cycle de Juvenius : 24, 48, 81, 99), mais aussi quelques autres poèmes contenant une obscénité sexuelle (Cat. 105, 110).

Explications philologiques

Comme exemple pour une explication philologique, prenons tout d'abord Cat. 47, dont on a déjà parlé un peu plus haut où *Priapus* reçoit l'explication :

Libidinosus, qualis Priapus a poetis fingitur. [54v]

Libidineux, tel que Priape est représenté par les poètes.

Pour Cat. 58, il commente *glubit*, ce qui signifie au sens propre « elle décorative » et au sens figuré, « elle branle » :

Ad Veneream turpitudinem potius quam fortunarum spoliationem referri puto. [61v]

Je pense que cela doit être attribué à la turpitude sexuelle plutôt qu'au pillage des richesses.

Ici, il ajoute à son commentaire philologique aussi un jugement moral. Dans un poème très obscène comme Cat. 80, les vers 5–6 donnent :

*... fama susurrat
grandia te medii tenta vorare viri ?*

... comme le chuchote la voie publique, que tu engloutis la verge énorme d'un gars bien monté.

Muret commente *tenta*, (sc. *membra*) « membre rigide » de la façon suivante :

Tendere in obscoenis est, unde et tento. [120r]

Tendere peut avoir une signification obscène, d'où aussi *tento*.

Après, il donne des exemples de Martial et d'Apulée comme parallèles, et pour finir :

Unde et deorum vehiculum tensam, non tentam nominarunt, ne turpe verbum sonaret in sacris. [ibid.]

C'est pourquoi, le char des dieux est appelé *tensa* et pas *tenta*, afin que le mot à consonance honteuse n'apparaisse pas dans des choses sacrées.

Quant à *medii*, (sc. *virī*) « dans les parties intimes (au milieu) de l'homme », il commente, après avoir donné l'équivalent grec de Sicile et de Tarente (τὰ αἰδοῖα) :

Inde in obscenis versibus tam frequens huius vocis usus est. [ibid.]

L'usage de cette expression est vraiment fréquent dans des vers obscènes.

Dans cette même lignée, on peut placer également les explications historiques, comme le commentaire pour Cat. 15 [20v–21v], où Muret décrit un supplice infligé autrefois à Athènes aux hommes pris en flagrant délit d'adultère. Cat. 23 peut être cité comme exemple d'obscénité scatologique, où le poète dépeint l'avarice d'un certain Furius, soulignant que ses déjections étaient très sèches et que son postérieur ne portait aucune trace de celles-ci. Pour le vers 19 :

... culus tibi purior salillo est ...

... ton cul est plus net qu'une salière ... ,

il écrit, sans mentionner le mot *culus*, « le derrière » :

Summam veteres puritatem tribuebant sali. [32r]

Les anciens attribuaient une grande pureté au sel.

Muret introduit le commentaire de Cat. 58 [61v], qui a été déjà traité plus tôt pour d'autres raisons, par un aperçu historique, où il explique qui est Lesbia et où il décrit également les relations incestueuses qu'elle entretenait avec son frère, un fait universellement connu dans la Rome de l'époque. La partie du long poème Cat. 61, qui est un chant de noces dédié à Manlius et qui contient des obscénités, a reçu un commentaire entièrement philologique et historique, ce qui constitue un bon exemple de la façon dont Muret a introduit une distance entre lui-même et les passages au contenu sensible. Les vers en question (vers 126–155) décrivent une situation où le futur marié doit abandonner son mignon et s'investir dans son nouveau rôle, celui du père de famille :

Pueros admonet, ut de more Fescenninos versus canant. Iis autem versibus summa verborum licentia et lascivia factis, convicia quaedam in sponso ioculariter spargi solebant. Unde et statim poeta tum puero concubino Manlii petulantius quodam modo insultat, tum Manlium ipsum ut nimis in pueros proclivem notat, tum nuptam admonet, ne se in re Venerea viro difficilem praebeat : alioqui fore ut ipse delicias aliunde petitum eat : quam totam verisimile est Fescenninorum versuum materiam fuisse. [70v]

Il rappelle aux garçons de chanter des vers à la manière des fescennins. Cependant, ces vers, caractérisés par une grande licence verbale et une lascivité extrême, étaient souvent utilisés pour jeter de légères railleries sur les mariés. Ainsi, le poète se moque d'une manière quelque peu insolente du propre amant de Manlius, puis il critique Manlius lui-même pour son penchant excessif envers les garçons, et enfin, il conseille à la mariée de ne pas se montrer trop difficile dans les affaires de Vénus, sinon il pourrait arriver qu'il cherche ses plaisirs ailleurs. Toute cette matière paraît être un sujet très typique pour des vers fescennins.

On voit que Muret garde un ton très neutre en relatant le fait que Manlius avait un penchant très prononcé pour les garçons, n'utilisant que l'adverbe *nimis* « beaucoup », pour manifester une critique. Muret continue :

Et maritus ipse nuces pueris spargebat, tum ea, quam diximus, causa, tum ut se puerilia omnia relinquere ostenderet (unde et illud Vergilii, sparge marite nuces) et ipsius concubinus [pro concubinum], ut ex hoc loco colligitur, indicans se amplius puerile illud passurum non esse. [70v]

Et le mari lui-même jetait des noix aux garçons, à la fois pour la raison que nous avons mentionnée et pour montrer qu'il abandonnait toutes choses enfantines (d'où aussi cette expression de Virgile, *jette, mari, les noix*), et également son amant, comme on peut le déduire de ce passage, indiquant qu'on ne supporterait plus ces comportements enfantins.

Ensuite, Catulle se tourne vers le mignon :

*Sordebant tibi vilicae,
concubine, hodie atque heri ;
nunc tuum cinerarius
tondet os. Miser, a ! miser
concubine, nuces da. (vers 136–140)*

Tu faisais fi des fermières, mignon, hier, aujourd'hui encore ; maintenant le friseur va te tondre. Malheureux, ah ! malheureux mignon, donne des noix.

Muret commente :

Tu, inquit, nuper villicarum dissuaviari te cupientium oscula, pro innata formosis omnibus superbia, refugiebas, et amore domini ferox et formae bono ; at nunc certe istos animos demittes, cum et dominus ad nuptias animum adiecerit et tonderi te iussit, quod indicio est, te ei amplius in deliciis non fore. Porro comam nutrire olim pueri delicati solebant. [70v–71r]

Il dit : Encore récemment tu rejetais les baisers des servantes qui désiraient t'embrasser, en raison de l'orgueil inné, propre aux belles créatures, de la fierté d'être aimé par le maître et de ta beauté ; mais maintenant, tu changeras sûrement ton attitude, car le maître a les noces dans son esprit et il a ordonné de te faire tondre, ce qui indique que tu ne seras plus l'objet de ses plaisirs. D'ailleurs, autrefois, les garçons efféminés avaient l'habitude de laisser pousser leurs cheveux.

Muret appuie tout ceci sur Horace, Martial et d'autres sources. Ensuite, le poète s'adresse encore à Manlius pour l'admonester :

*Diceris male te a tuis
unguentate glabris marite
abstinere ; sed abstine.* (vers 141–143)

On dit que tu as de la peine, époux parfumé, à renoncer à tes glabres amis ; mais il faut y renoncer.

Muret continue de commenter toujours avec un ton neutre, comme s'il ne s'agissait ici de rien de choquant du point de vue de son époque, en indiquant que Manlius devait s'abstenir :

A pueris tuis, quorum genae cruraque nulla adhuc lanugine violantur. [71r]

À tes garçons, dont les joues ni les jambes ne portent encore de poils.

Après, viennent les vers où il faut aborder la question de savoir, quel comportement sexuel était permis dans la Rome antique à un homme citoyen avant et après son mariage. Catulle écrit :

*Scimus haec tibi quae licent
sola cognita ; sed marito
ista non eadem licent.* (vers 146–148)

Nous savons bien que les plaisirs permis te furent seuls connus ; mais à un mari ils ne sont plus permis comme auparavant.

Muret de commenter en connaisseur :

Scimus haec tibi quae licent sola cognita : Occupatio est. Poterat enim Manlius dicere se ab omni Venere illicita abstinuisse. Neque ullam esse legem, quae vetaret, quo minus ipse arbitrio suo ex pueris suis caperet voluptatem. Neque enim veteribus turpe habebatur primum illum ineuntis aetatis ardorem in servis libertisque suis consumere, neque hoc numerabant inter inhonestos amores. [71r–71v]

Nous savons bien que les plaisirs permis te furent seuls connus (le vers de Catulle traduit par Lafaye) : Être connu par lui. Manlius pouvait dire qu'il s'était abstenu de toute relation illicite. Aucune loi ne lui interdisait de prendre plaisir à sa guise des jeunes esclaves en sa possession. Les anciens ne considéraient pas non plus honteux de consacrer les premières ardeurs de la jeunesse à leurs esclaves ou affranchis, et ils ne comptaient pas ces relations parmi les amours déshonorantes.

Ici, Muret prouve qu'il connaît bien la différence entre la morale du temps de Catulle et celle de son époque. Après, Muret donne la fameuse citation de *Curculio* de Plaute³⁹ et il continue :

At Catullus etiam si hoc, inquit, nondum ducta uxore, tibi licuisse novimus, nunc tamen marito iam eadem amplius non licent. [71v]

Mais même si, dit Catulle, nous savons que cela t'était permis lorsque tu n'étais pas encore marié, aujourd'hui, comme tu es marié, cela ne l'est plus.

Ces nombreux exemples démontrent bien que Muret aborde avec beaucoup plus de facilité le sujet obscène quand le contexte historique soutient le commentaire.

Contenu (homo)sexuel par le biais du poète

Nous avons pu observer, comment Muret donne un commentaire historique sur des sujets sensibles. Néanmoins, Cat. 61 contient aussi quelques critiques sous forme d'avertissement déjà de la part de Catulle. Le commentaire de Muret contient un certain nombre d'explications concernant les poèmes à contenu essentiellement homosexuel (sauf Cat. 105 et 110) dont le ton est absolument neutre. Le fait est que Muret ne traite pas l'homosexualité différemment de n'importe quel autre rapport hétérosexuel, si Catulle la représente de manière neutre. Seul l'inceste (tant hétérosexuel qu'homosexuel) reçoit une critique relativement aiguë de la part de Muret.⁴⁰ En ce qui concerne le thème de l'homosexualité dans les poèmes dédiés à Juventius, on peut remarquer une moindre présence de la dimension sexuelle, surtout lorsque l'on compare ces poèmes à ceux consacrés à Lesbia. La tonalité des poèmes Cat. 48 et 99 est plutôt sensuelle et douce. Quant aux poèmes Cat. 24 et 81, faisant également partie du cycle de Juventius, le poète s'y adresse à ce dernier pour évoquer ses rivaux. Cat. 15, 21 et 40, les poèmes de *meos amores*, se montrent plus incisifs envers les rivaux de Catulle. Dans l'ensemble de ces poèmes, le poète aborde des relations amoureuses sans mettre explicitement en avant leur caractère homosexuel. Muret adopte une attitude similaire dans ses commentaires.

Muret introduit son commentaire pour Cat. 23 (déjà précédemment traité), comme suit :

39 Plaut., *Curc.* 33–38: *Nemo hinc prohibet nec vetat /quin quod palam est venale, si argentum est, emas. / nemo ire quemquam publica prohibet via / dum ne per fundum saeptum facias semitam / tum ted abstineas nupta, vidua, virgine, / iuventute et pueris liberis, ama quid lubet.*

40 Les poèmes contenant l'inceste sont les suivants : Cat. 67, 74, 78, 79, 88, 89, 90, 91, 111.

Iratus Furio Pisaureni, quod is Iuventio puero, quem ipse diligebat, stuprum obtulisset, paupertatem illius salsissimo iucundissimoque versu insectatur. [30v]

Furieux contre Furius de Pisaure, parce qu'il avait soumis Juventius, qu'il aimait lui-même, à une action vile, il se moque de la pauvreté de celui-ci avec des vers spirituels et très amusants.

On voit ici que le fait que Catulle aime Juventius est mentionné tout à fait naturellement, l'action de Furius, en revanche, tout aussi homosexuelle que l'autre, reçoit une critique, parce qu'il agissait contre le poète et le commentateur prend le parti de dernier. Dans le commentaire du premier poème du cycle de Juventius, à savoir Cat. 24, Muret écrit que Juventius a choisi comme amant Furius qui est presque un mendiant et lui donne à savourer la fleur de sa jeunesse :

Conqueritur cum Iuventio, quod Furium, mendicum pene hominem, potissimum elegerit, cui se attrahendum, floremque aetatis suae fruendum daret. [32]

Il se plaint à Juventius que celui-ci a porté son choix à Furius, un homme presque mendiant, qui pourrait le toucher et jouir de la fleur de sa jeunesse.

Muret exprime nettement son indignation contre le gaspillage de cette beauté, mais pas contre l'homosexualité. Plus loin, il ajoute qu'il est commun chez tous les garçons conscients de leur beauté de choisir l'homme le plus vil et abject :

Porro hoc commune vitium esse puerorum omnium, qui sibi conscii sunt alicuius elegantiae, ut ex amatoribus suis vilissimum fere quemque et abiectissimum amplexentur. [32v]

En outre, c'est un défaut commun à tous les garçons qui sont conscients de leur charme, de choisir parmi leurs soupirants celui qui est le plus vil et abject.

Dans le commentaire de Cat. 97, Muret réfute tout d'abord l'opinion de Partenio qui a appelé Aemilius – le personnage à qui ce poème est dédié et que l'on considère comme rival du poète – *cinaedus*, « garçon efféminé, mignon ». Muret précise de plus quelle mine les *cinaedi* devraient avoir :

... quem cinaedum fuisse quod ait Parthenius, unde id colligat, nescio. Cinaedico quidem vultu non fuit. Elegantes oportuisset esse amatores qui tam pulchellum puerum in deliciis haberent. [128r]

... que Partenio dit être mignon, d'où il le prend, je l'ignore. Il n'avait pas l'air d'un mignon. Pour attirer les faveurs d'un garçon aussi beau, il fallait être un amant plus attractif.

Ce commentaire est quelque peu en contradiction avec le précédent de part son contenu, mais nous pouvons toujours constater le ton remarquablement neutre du commentateur. Cat. 105 fait partie du cycle de Mentula, *mentula* qui est un sobriquet obscène pour désigner un chevalier romain du nom de Mamurra,

l'une des victimes du sarcasme de Catulle. Dans son commentaire, Muret mentionne simplement :

Formianum illum, quem Mentulam vocabat... [131v]

Celui de Formies, qu'il appelait Mentula...

Muret ne trouvait plus nécessaire d'expliquer le sens de ce sobriquet.

Reformuler le poète

L'un des procédés pour se distancer des passages sensibles était de commenter les obscénités avec des synonymes ou des mots moins obscènes, ou de reformuler le texte de Catulle, en utilisant les propos du poète lui-même. Ici, nous pouvons évoquer Cat. 37, 71, 78, 115. Pour le premier, Muret écrit, en relatant le sujet, que le poète menace de fouet et de choses plus repoussantes (*verbera et multo foedius*) les convives qui détiennent sa bien-aimée. [45v] Pour commenter *semitarii moechi* (« des galants de ruelles », selon la traduction de Georges Lafaye), Muret utilise *scorta*, « prostitués » mais reste très discret dans ses propos. [46r] Les dents blanches d'Egnatius reçoivent un commentaire qui est une reformulation du vers 20 du même poème :

... dens Hibera defricatus urina

... tes dents frottées avec de l'urine hibernienne

et le commentaire de Muret :

... dentium candorem multa urinae fricatione quaesitum. [46r]

... la blancheur des dents, le résultat de la friction fréquente avec de l'urine.

Pour commenter Cat. 78, qui traite pourtant d'un cas d'inceste, Muret indique que Gallus – le personnage central de ce poème – est présenté ici comme l'intermédiaire parmi les siens de désirs abominables. Il donne l'équivalent grec *προξενητής*, puis un équivalent latin *administer* (« un aide »), en restant toujours très discret dans ses propos. Cat. 115 fait partie du cycle de Mentula. Quand Muret décrit la personne qui porte ce surnom obscène, il dit que c'est

... praeter obscenae partis magnitudinem ... [134r]

... à cause de la grandeur de son membre viril...

A propos de Cat. 79, Muret commente un sujet obscène et confirme encore une fois que Lesbia est Clodia et Lesbius donc son frère, en ajoutant que celui-ci avait couché avec toutes ses sœurs. [119v] Il souligne que tout le monde est au courant des faits, ce qui le dédouane un peu d'avoir abordé le sujet aussi sensible qu'est l'inceste.

Dans Cat. 112, le poète appelle un certain Nason *pathicus* (« homosexuel passif »), c'est-à-dire le partenaire passif dans une relation homosexuelle. Muret écrit qu'ici le poète critique une débauche mais qu'il ne peut comprendre laquelle. [133r] Confirmer si facilement son incompréhension pourrait être un moyen de souligner la distance qui existe entre le commentateur et le passage au contenu sensible.

Citation en guise de commentaire

Il arrive à Muret de citer un auteur romain au lieu de donner un commentaire direct d'un passage. En ce cas, le prestige de cet auteur lui garantit une certaine impunité. On peut trouver ce procédé dans les commentaires de Cat. 67, 69 et 89, pour ne donner que quelques exemples où seule une citation est donnée en guise d'explication. Dans les autres cas, il explique en quelques mots et ajoute de nombreuses citations. Considérons en premier Cat. 67, 29–30 :

*Egregium narras mira pietate parentem,
qui ipse sui gnati minxerit in gremium.*

Voilà un père excellent et d'une admirable tendresse que celui dont tu me parles là, qui pissait dans le giron filial!

Pour *minxerit in gremium*, il donne uniquement une citation de Perse :

Patriciae immeiat vulvae

Il pisse/gicle dans le sexe patricien⁴¹

et ajoute que

urinam etiam genitalem pro semine Plinius dicit. [107r]

Plinius utilise urine génitale pour le sperme.

Dans le commentaire du poème 69, Muret explique une très forte odeur qui émane des aisselles de Rufus et que Catulle compare avec un bouc. Muret cite, pour commenter

⁴¹ Traduction de l'auteur de cet article.

mala valde est bestia (vers 7–8)

c'est une très mauvaise bête,

« Les Bacchides » et « Le Petit Carthaginois » de Plaute [114r]. Pour commenter

tamque valens ... tamque venusta soror (Cat. 89,2)

Une sœur dans une aussi bonne forme et pleine de charme,

qui fait partie d'un poème qui traite de l'inceste, Muret donne une citation d'Horace, puis il cite également « Casina ou les tireurs de sorts », « Le Soldat fanfaron » et « Les Bacchides » de Plaute [123v].

Parallèles en grec

Muret utilise souvent sa connaissance du grec pour commenter les poèmes de Catulle. Ainsi, un passage au contenu obscène peut recevoir en partie ou en totalité son commentaire en grec. Pour commenter *patente porta* (« par la porte ouverte »), dans Cat. 15, Muret donne tout d'abord la traduction grecque τῷ πρωκτῷ, (« par l'anus ») et continue à commenter :

Portam autem dicit, ut indicet pathicum fuisse Aurelium ... [21r]

Il utilise le mot porte pour indiquer qu'Aurelius était le partenaire passif.

Ceci est suivi par une citation d'Aristophane et l'autre des *Carmina Priapea*. Cat. 25 parle d'un certain Thallus, que le poète qualifie de *cinaedus*. Muret répète les deux éléments qui introduisent le poème, à savoir *Cinaede Thalle* et utilise dans son commentaire l'équivalent grec de *cinaedus* (« homosexuel passif ») :

Rapacitatem, commune τῶν πόρνων vitium, in Thallo quodam exagitat. [33v]

Il critique le penchant au vol d'un certain Thallus qui est le péché commun chez les sodomites.

Muret procède de la même manière pour commenter des passages de Cat. 74, 78 et 80, les deux derniers ayant déjà été traités plus haut. Cat. 110 parle des démêlés du poète avec la prostituée Aufilena. Muret donne du mot *amica* uniquement sa traduction grecque εταίρα. [132v]

Explication physiologique

Muret donne parfois une explication purement physiologique à une obscénité rencontrée dans le texte de Catulle. C'est le cas de Cat. 89 où Muret explique tout d'abord pourquoi Gellius – toujours le personnage qu'il blâme pour l'inceste – est maigre. Il conclut que selon les médecins, une vie sexuelle intensive épuise le corps. Ensuite, il ajoute que les maigres par nature sont plus aptes au sexe, tandis que la graisse empêche la sexualité. Pour renforcer le tout, il ajoute une citation de Properce. Voici la citation de Muret, qui a été rapportée précédemment :

Mirandum non esse ait, si Gellius exili et attenuato sit corpore, utpote qui immodico Veneris usu maciem non contrahere non possit. Porro et Venere insigniter extenuari corpora medici docent, et fere etiam qui macilenti natura gracilesque sunt, libidinosiores esse consueverunt, cum adeps contra frigidos et ad Venerem ineptos efficiat. [123r]

Il dit qu'il ne faut pas s'étonner si Gellius est maigre et décharné, car il ne peut pas ne pas être émacié à cause de l'usage immodéré de Vénus. En effet, les médecins enseignent que les corps se décharnent considérablement avec l'usage de Vénus, et presque toujours, ceux qui sont naturellement maigres et graciles ont tendance à être plus libidineux, alors que la graisse, au contraire, rend les gens froids et inaptes à Vénus.

L'explication purement physiologique reste tout de même rare.

Côté poétique et esthétique au premier plan

Parfois, Muret, au lieu de commenter le sujet homosexuel, pousse le lecteur à admirer le côté esthétique et poétique du poème. Ainsi, il crée une sorte de distance entre lui et le contenu obscène, tout en gardant le contact avec ce qui est beau, en le ventant avec beaucoup d'émotion et sûrement aussi avec beaucoup de sincérité. Les deux poèmes que l'on peut relever ici, Cat. 48 et 99, font tous les deux partie du cycle de Juventius. Comme nous l'avons déjà vu plus tôt, Muret garde l'attitude de Catulle, dont Juventius était l'amant et ne souligne pas qu'il s'agit d'une relation homosexuelle mais la traite comme n'importe quel autre rapport amoureux. Curieusement, Muret affirme à propos du premier poème que le commentaire serait superflu et en ce qui concerne le second que celui-ci non plus ne présente aucune difficulté, d'après ses propres paroles. Ces exemples ont déjà été cités au début de l'article, mais donnons tout de même encore une fois les citations pour mieux illustrer le cas présent. Cat. 48 ne contient pas d'obscénité directe si ce n'est le sujet évident d'homosexualité que nous considérons d'emblée comme telle. Muret se contente d'une seule phrase en guise de commentaire :

Neminem fore arbitror, qui non potius horum versuum suavitatem admiretur, quam cuiusquam in eis explicandis industriam requirat. [55v]

Je pense que tout le monde veut plutôt admirer la douceur de ces vers que de lire les excellentes explications de quelqu'un.

Cat. 99 décrit une scène très douce entre le poète et son amant Juventius. Muret introduit son commentaire comme suit :

Ita venustum hoc epigramma est, ut ipsa si velit Venus, venustius eo efficere quicquam non queat. [129v]

Cette épigramme est si charmante que même Vénus elle-même, si elle le souhaite, ne pourrait pas en écrire de plus belle.

Ces citations illustrent la stratégie qui consiste à mettre en avance le côté poétique et esthétique aux dépens du sujet sensible.

Son propre jugement moral

Parfois, Muret commente bien l'obscénité mais accompagne ce qu'il écrit de son propre jugement moral. En ce cas, celui-ci est toujours négatif, voire même virulent. Comme exemple, nous pouvons évoquer ici toute une série de poèmes : Cat. 21, 28, 39, 74, 90, 91, 110, 111. A propos de Cat. 21, Muret propose que, si les hommes pauvres recherchent le plaisir malgré leurs premiers besoins inassouvis, cela constitue un signe sûr de leur état d'esprit :

Etenim cum saturi et deliciis affluentes ista conquirunt, minus mirum est, at si idem faciant inopes et famelici, id vero indomitae libidinis signum est. [28r]

Car quand ceux qui sont rassasiés et comblés de délices recherchent ces choses, cela est moins étonnant, mais si les démunis et affamés font de même, c'est véritablement un signe d'une passion débridée.

Ici, nous pouvons constater que Muret critique avec le poète et lui reste toujours fidèle. Muret avait du mal à interpréter les vers 9–10 de Cat. 28 et donne avec sa mauvaise interprétation aussi une évaluation morale, mais nous allons traiter ce passage un peu plus loin. Dans le commentaire pour Cat. 39, Muret critique Egnatius, qui montre volontiers ses dents blanchies par la friction avec de l'urine en souriant :

Ineptiam Egnatii exagitat, qui cum de candore dentium, quem sibi spurcissime parabat, ut de magno aliquo bono, magnopere se amaret, eius ostendendi causa, saepe nulla occasione ridebat, aut ea etiam excipiebat risu, quae lacrimis potius excipi par foret. [47v]

Il tourne en dérision la sottise d'Egnatius, qui, se vantant de la blancheur de ses dents qu'il se procurait de la manière la plus sale, s'aimait énormément comme s'il s'agissait d'un grand bien. Pour montrer cela, il riait souvent sans raison, ou même il accueillait avec un rire ce qui aurait dû plutôt être accueilli par des larmes.

Muret écrit dans le commentaire de Cat. 74, qui parle de l'inceste dans la famille de Gellius, tout un passage moralisant sur les relations entre les membres d'une famille :

Qua ratione quisque ad sua vitia connivet, eadem sit, ut parentes filiorum vitia pervidere non possint. Ut vere tradit Aristoteles, sunt filii, quaedam veluti partes eorum, a quibus sunt procreati. At patruī, qui et fratrum filios, pene tamquam ex se genitos amant et tamen isto vitioso affectu carent, peccata eorum severius plerumque castigant. [116v]

La manière dont chacun ferme les yeux sur ses propres vices est la même que les parents ne peuvent pas percevoir les vices de leurs fils. Comme le rapporte Aristote, les fils font en quelque sorte partie de ceux qui les ont engendrés. Cependant, les oncles, qui aiment les fils de leurs frères comme s'ils étaient les leurs et qui néanmoins n'ont pas ce mauvais sentiment, répriment généralement plus sévèrement les fautes de ceux-ci.

Cat. 90 parle de la relation incestueuse de Gellius avec sa mère, sur quoi le poète exclame (vers 3–4) :

*Nam magus ex matre et gnato gignatur oportet,
si vera est persarum impia religio.*

Car il faut que la mère et le fils donnent le jour à un mage, s'il y a quelque vérité dans la religion impie des Perses.

Muret commente comme il suit :

Hoc quoque epigrammate ... detestatur nefariam Gelii cum matre libidinem, atque ex eorum concubitu magum aliquem nasci oportere, si Persarum religio vera sit. [123v–124r]

Dans cette épigramme aussi... il dénonce l'acte infâme de Gellius avec la mère, et il affirme qu'il doit naître un mage de leur union, si la religion des Perses est vraie.

Le commentaire de Muret sur Cat. 91 est assez curieux. Dans ce poème, dont le personnage central est Gellius, Catulle veut lui confier son amour, non pas parce qu'il a confiance en lui, mais parce que Gellius ne peut pas prendre plaisir à un amour qui n'est pas criminel. Catulle fait allusion aux relations incestueuses de Gellius. Muret adresse un long discours moralisant à Gellius, relatant ses relations incestueuses avec sa mère et sa sœur [124r–124v]. Dans le commentaire de Cat. 110, Muret s'indigne avec Catulle lui-même contre la prostituée Aufilena, qui, tout en recevant l'argent n'a pas rendu de service en contrepartie :

Insectatur Aufilenam, quod cum promississet, se ei potestatem sui corporis facturam esse, eoque nomine pecuniam accepisset, postea tamen eum ludificabatur, neque unquam volebat in rem praesentem venire. [132v]

Il critique Aufilena parce qu'elle lui avait promis de donner son corps à sa possession en échange d'argent qu'elle avait reçu, mais qu'ensuite elle le trompait en ne consentant jamais à une relation physique réelle.

Muret, dans son commentaire pour Cat. 111, montre tout d'abord sa dépréciation pour l'adultère, puis pour l'inceste :

Una de praecipuis nuptarum laudibus est ab omni illicita venere abstinere. Prae ceteris tamen detestanda est earum libido, quae se non illicitis tantum, verum etiam incestis coitibus commaculant, quod facere Aufilenam ait Catullus, quae se patruo subiiciebat suo. [132v–133r]

L'un des principaux avantages du mariage est de faire abstenir de toute union illicite. Parmi toutes les passions, cependant, sont à réprouver celles qui souillent non seulement par des relations illicites, mais aussi par des rapports incestueux, comme Catulle dit Aufilena s'être donnée à son oncle.

Le dernier exemple est typique des cas d'inceste où l'on peut observer une réaction quelque peu violente de la part du commentateur.

Interprétation de manière plus obscène

Muret a parfois tendance à interpréter certains poèmes comme étant encore plus obscènes que ce que suggère le texte de Catulle lui-même. En ce cas, habituellement, il ne saisit pas le sens méthaphorique que Catulle utilise pour illustrer une situation ou pour déprécier quelqu'un : Cat. 28, 57, 94. Dans le commentaire de Cat. 98, l'interprétation de manière plus obscène est peut-être causée par la mauvaise lecture d'un passage. Ces erreurs d'interprétation sont accompagnées d'un ton moralisateur voire indigné. Il est toutefois assez étonnant de constater que Muret n'a pas toujours compris le sens métaphorique des obscénités parce que dans d'autres occasions, il ne manifeste aucune difficulté de compréhension, ni pour ce qui concerne le vocabulaire, ni pour ce qui concerne la situation concrète exposée.

Cat. 28 est autobiographique et raconte la déception du poète relative à l'espoir qu'il avait de tirer quelques profits financiers de son séjour en Bithynie sous le gouverneur Memmius. Catulle exprime sa déception, en se plaçant métaphoriquement dans une position très avilissante (vers 9–10) :

*O Memmi, bene me ac diu supinum
tota ista trabe lentus irrumasti !*

Ô Memmius, comme tu as su longtemps me tenir sur le dos et, sans te presser, te faire su-
cer.

En réaction, Muret écrit ce qui suit :

*Nisi me valde animus fallit, poeta hic non ex sua persona loquitur, sed imitatur vocem
alicuius, qui a Memmio praetore turpitudinem hanc passus fuerat. Nam neque creden-
dum est generosae hominem indolis tantam suo corpore spurcitiem pertulisse, neque, si
eo usque processisset impudentiae, tamen fuisse tam prodigiose stultum, ut eam notam si-
bi ipse versibus suis inurere voluerit.* [35v–36r]

À moins que mon esprit ne me trompe gravement, le poète ici ne parle pas de sa propre
personne, mais imite la voix de quelqu'un qui avait subi cette honte sous le préteur Mem-
mius. Car il n'est pas crédible qu'un homme d'une nature noble aurait laissé enduré une
telle souillure sur son propre corps, et même s'il était allé jusqu'à cette impudence, il au-
rait été si prodigieusement stupide pour vouloir l'afficher dans ses propres vers.

Ici, Muret protège le poète d'une situation avilissante dans laquelle il l'a placé
lui-même par erreur. Dans Cat. 57, le poète utilise les mots *cinaedus* et *pathicus*
pour invectiver Caesar et Mamurra. Muret n'a pas saisi ce sens et le comprend
littéralement, en l'interprétant de façon plus obscène. Ici, comme dans les
autres cas, Muret ne manque pas d'ajouter un jugement moral. Dans le com-
mentaire, nous pouvons lire :

*Caesaris et Mamurrae amicitiam exagitat, affirmans eam non aliunde, quam ex vitiorum
similitudine conglutinatam.* [61v]

Il met en avant l'amitié entre César et Mamurra, affirmant qu'elle est soudée non pas par
autre chose que par la similitude de leurs vices.

Pour commenter le vers 4 et ce qui suit :

... urbana altera et illa Formiana ...

... l'un à Rome, l'autre à Formies ... ,

Muret continue :

*Forte quod Caesar in urbe, Mamurra Formiis aetatis suae teneritudinem alienae libidini
prostituerit.* [ibid.]

Peut-être que César à Rome et Mamurra à Formies ont exposé tous les deux la fleur de
leur âge à la luxure d'autrui.

Catulle 94 fait partie du cycle de Mentula. Muret déduit de ce surnom, que la
personne a des mœurs douteuses et possède un membre viril énorme :

Impurum quendam, quem ficto nomine, opinor, ob partis obscenae magnitudinem Mentulam vocat, ac forte Mamurram ipsum, nam et cinaedum fuisse notum est. ... sive eum, sive alium quempiam, ut mollem et alienarum uxorum corruptorem hoc disticho incessit. [125v]

Il attaque un individu impur, qu'il appelle, je pense, par un nom fictif, Mentula, peut-être c'est le même Mamurra, car il est connu pour avoir été un homme efféminé ... soit c'est lui, soit un autre qu'il raille comme corrupteur d'épouses des autres avec ce distique.

Nous avons ici une contradiction évidente entre *cinaedus* (« homosexuel passif ») et *alienum uxorum corruptor* (« corrupteur de femmes d'autrui »), que Muret va résoudre par l'explication du proverbe que contient ce distique et dont le sens n'est pas tout à fait clair :⁴²

Ipsa olera olla legit.

La marmite ramasse les légumes toute seule.

Muret l'interprète comme étant obscène :

Videtur vulgare dictum esse in eos, qui cum aliorum libidinem antea prostitissent, aut etiam prostarent, quaerere ipsi quoque, ubi libidinem exercerent suam. [ibid.]

Il semble qu'il y s'agit d'un dicton populaire à l'encontre de ceux qui, ayant auparavant servi à la luxure des autres, ou s'étant soumis eux-mêmes, cherchent également où ils pourraient exercer leur propre désir.

Dans Cat. 98, le poète fustige un certain Vectius pour sa mauvaise langue. La fin du vers 4 a longtemps été d'une lecture difficile. De nos jours, la leçon des vers 3–4 est la suivante :

*Ista cum lingua, si usus veniat tibi, possis
culos et crepidas lingere carpatinas.*

Avec une langue comme la tienne, tu pourrais, au besoin, lécher les culs, ou encore des souliers grossiers.

Or Muret donne la leçon suivante du vers 4 : *Culos et trepidas lingere cercolipas* et critique Politien, qui lit *crepidas carbatinas* [129r]. Il commente en interprétant le vers d'une façon plus obscène, en prétendant qu'il s'agit d'un terme inventé par le poète :

Cercolipas vocat obscenas partes viriles, ficto ex cauda et pinguitudine vocabulo. [128r]

⁴² Thomson 2003, 525.

Sous *cercolipas*, il entend les parties viriles, un terme inventé dérivé des mots « queue » et « embonpoint ».

Le fait de commenter de manière plus obscène découle de l'incapacité du commentateur à comprendre la situation donnée. Cela reste relativement énigmatique, étant donné que, dans la plupart des cas, Muret manifeste une très bonne connaissance du vocabulaire latin et du contexte historique de l'Antiquité.

Conclusions

Le commentaire de Muret sur les obscénités dans les poèmes de Catulle révèle une approche nuancée et complexe. Muret adopte différentes stratégies pour traiter les passages sensibles, allant de l'évitement à une interprétation plus obscène.

Muret évite souvent de commenter les obscénités. La raison en est peut être parfois le fait que le passage n'exige plus de commentaire, mais nous ne pouvons que le supposer. Il est évident que dans le contexte de la Contre-Réforme, de la censure et de l'autocensure, la tentation de ne pas traiter un sujet sensible était forte. Ainsi, Muret peut souligner le côté esthétique du poème traité, au lieu de commenter des obscénités qui risqueraient de ne pas être comprises.

Quand Muret commente, il semble souvent créer une certaine distance entre lui et le contenu obscène, parfois en adoptant un ton neutre, ou en faisant référence à d'autres auteurs romains ou grecs. Outre les références, il cite également des auteurs romains ou grecs pour expliquer les passages sensibles, profitant du prestige de ces sources pour éclairer le lecteur d'une part, mais aussi pour se dédouaner d'avoir traité des sujets délicats. Il utilise également sa connaissance du grec pour commenter en partie ou en totalité les passages obscènes en cette langue.

Une solution pour lui semble être également de commenter avec des termes pas ou moins obscènes, apportant ainsi une nuance « plus légère » à un contenu délicat. Dans certains cas, Muret crée une distance en expliquant les passages obscènes de manière philologique ou historique, démontrant ainsi sa compétence linguistique et culturelle. Il utilise parfois des synonymes ou reformule le texte de Catulle, préservant ainsi la signification tout en atténuant la crudité des termes.

L'une des grandes caractéristiques de Muret est de susciter l'admiration des lecteurs pour le côté esthétique et poétique de l'œuvre de Catulle. Cela est lié à son vécu antérieur à son arrivée en Italie. Cette aptitude s'étend également au commentaire des poèmes de Catulle contenant des obscénités.

Dans certains cas, Muret évalue moralement les passages obscènes, exprimant souvent sa désapprobation, voire son indignation, envers les comportements dépeints par Catulle. Son commentaire révèle parfois aussi son incompréhension face à certaines significations métaphoriques, ce qui le conduit à les

interpréter d'une manière plus obscène. En ce cas, son commentaire peut être accompagné d'un jugement moral négatif.

Bibliographie

- Bayle 2011 = Bayle, A.: Six questions sur la notion d'obscénité dans la critique rabelaisienne. In: *Obscénités renaissantes*. Genève.
- Enenkel 2014 = Enenkel, A. E.: Neo-Latin Erotic and Pornographic Literature (c. 1400–c. 1700). In: *Brill's Encyclopaedia of the Neo-Latin World*. Leiden.
- Gaisser 1992 = Gaisser, J. H.: Catullus. In: *Catalogus Translationum et Commentariorum* 7: 197–292.
- 1993 = Gaisser, J. H.: *Catullus and his Renaissance Readers*. Oxford.
- Grafton 1983 = Grafton, A.: Joseph Scaliger: A Study in the History of Classical Scholarship. Volume I: *Textual Criticism and Exegesis*. Oxford.
- 1991 = Grafton, A.: *Defenders of the Text. The Tradition of Scholarship in an Age of Science, 1450–1800*. Cambridge, London.
- Guarino 1521 = Guarino, A.: *Alexandri Guarini Ferrariensis in C. V. Catullum Veronensem per Baptistam patrem emendatum expositiones cum indice*. Venezia.
- Lafay 2002 = Lafaye, G. [1996]: *Catulle. Poésies. Texte établi et traduit*. Paris.
- Muret 1554 = Muret, M.-A.: *Catullus et in eum commentarius*. Venezia.
- Partenio 1485 = Partenio, A.: *Antonii Parthenii Lacisii Veronensis in Catullum commentationes*. Brescia.
- Richlin 1992 = Richlin, A.: *The Garden of Priapus. Sexuality and Aggression in Roman Humor*. Oxford.
- Siirak 2014 = Siirak, Ü.: L'obscénité de Catulle 28 chez les commentateurs humanistes: Antonius Parthenius, Alexander Guarinus, Marcus Antonius Muretus. *ACD*. L: 241–260.
- Silver 1966 = Silver, I.: Marc-Antoine de Muret et Ronsard. In: Mesnard, P (éd.): *Lumières de la Pléiade*. Paris.
- Tholen 2021 = Tholen, J.: *Producing Ovid's „Metamorphoses“ in the Early Modern Low Countries*. Leiden, Boston.
- Thomson 2023 = Thomson, D.F.S.: *Catullus. Edited with a Textual and Interpretative Commentary*. Toronto, Buffalo, London.
- Trinquet 1965 = Trinquet, R.: Recherches chronologiques sur la jeunesse de Marc-Antoine Muret. *BHR XXVII*: 272–285.

DOI 10.22315/ACD/2026/11

ISSN 0418-453X (print)

ISSN 2732-3390 (online)

Creative Commons BY-NC-ND 4.0